

FICHE INDIVIDUELLE DE REINSCRIPTION 2025/2026

Madame, Monsieur,

Afin de finaliser les inscriptions pour la rentrée 2025/2026, nous vous invitons à compléter cette fiche. Si vous avez plusieurs enfants dans l'Institution, merci de compléter une fiche par enfant. Sans retour de votre part, et compte tenu des fortes demandes d'inscription, nous ne pourrions pas garantir la réinscription de votre enfant pour la prochaine rentrée scolaire.

En espérant vous accompagner l'année prochaine dans l'éducation de vos enfants et avec nos remerciements pour votre confiance.

Bien cordialement,

Le Chef d'établissement.

RESPONSABLE LEGAL	RESPONSABLE PAYEUR (si différent du responsable légal)
NOM, PRENOM :	NOM, PRÉNOM :
ADRESSE :	ADRESSE :
.....
☎ DOMICILE	☎ DOMICILE
☎ PORTABLE	☎ PORTABLE

L'inscription ou la réinscription d'un(e) élève implique l'acceptation des tarifs consultables sur le site internet de l'établissement www.st-jean-colmar.fr

NOM et Prénom de l' ENFANT	CLASSE Actuelle	OPTION				DEMI-PENSION	
		I	II	III	IV	OUI	NON
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je soussigné, atteste avoir pris connaissance de la Convention Financière (qui sera réévaluée tous les ans en fonction de l'inflation), en accepte les conditions et verse un chèque d'engagement de 150 € (à joindre obligatoirement à la présente fiche, quel que soit le mode de paiement des frais de scolarité).

Un seul chèque de 150 € est à verser par famille (possibilité de payer en espèce).

J'ai déjà versé les arrhes pour un de mes enfants scolarisés à St-Jean ou inscrit pour la rentrée prochaine (2025). Dans ce cas ne pas joindre de chèque mais renseigner l'élève concerné :

NOM : Prénom : Classe :

J'autorise la diffusion de la photo de classe aux autres familles

Je ne souhaite pas la réinscription de mon enfant à l'Institution St-Jean l'année prochaine. Je précise l'établissement souhaité pour la rentrée 2025 :

.....

A remettre au professeur des écoles ou professeur principal pour le 07 février 2025.

Date :
et signature des deux parents